

LA VICTIME DE LA DÉFUNTE.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

LA VICTIME DE LA DÉFUNTE.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

L'AVOCAT.
LE PRÉSIDENT.
RIMONOT.
LE TÉMOIN, Julie.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 347-350

LA VICTIME DE LA DÉFUNTE.

L'AVOCAT.

Il n'y a, pour un mari, qu'une seule façon d'être ce qui ne se dit plus qu'à la Comédie française, mais il a de nombreux moyens de s'en assurer ; seulement, les femmes les connaissent et ont d'aussi nombreux moyens de les déjouer. Ce pauvre diable de Rimonot est tombé sur une de ces femmes-là ; convaincu qu'elle le trompait, il a, jusqu'au dernier jour de cette épouse infidèle, cherché vainement à obtenir les preuves de ses déportements ; mais, comme elle changeait d'amants autant que la lune de quartiers, quand il guettait dans le civil, elle était dans le militaire ; si bien, qu'elle a emporté sa pureté apparente dans un monde qu'on dit meilleur, et on se demande alors ce qu'il doit avoir de délices pour elle, si elle s'est autant amusée dans celui-ci que le croit Rimonot.

Ses dix années de ménage passées dans les tentatives que l'on sait, l'énumération des pièges de toutes sortes qu'il a tendus à feu Madame Rimonot, jusqu'à la douzaine d'oeufs mis par lui dans la paillasse, avec l'espoir d'y trouver une omelette à son retour ; c'est tout cela qu'il invoque devant le tribunal, comme excuse du délit qui lui est reproché. Il bat comme plâtre la remplaçante illégitime qu'il a donnée à sa défunte, ne dégrise à peu près pas ; de sorte qu'on s'expliquerait difficilement pourquoi Julie Ridoux tient tant à ce qu'il l'épouse en secondes noces, s'il n'était pas né des enfants de leur association. Trois fois, messieurs, dit-elle, trois fois nous avons été à la mairie ; mais, comme il était en ribote, le maire n'a pas voulu nous marier.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Comment le laissez-vous s'enivrer un pareil jour ?

LE TÉMOIN.

Mais, m'sieu, quand il n'est pas en ribote, il ne veut plus m'épouser, et quand il veut bien, le maire ne veut pas parce qu'il est en ribote ; je ne sais plus comment faire.

ribote : Terme populaire. Débauche de table ; excès de boisson. Faire ribote. Il était en ribote, il était ivre. [F]

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Qu'avez-vous à dire, Rimonot ?

RIMONOT.

Mon magistrat, écoutez voir un peu, si c'est un effet de votre munificence.

Ici, Rimonot entreprend le récit de ses malheurs conjugaux.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Tout, cela est étranger au procès.

RIMONOT.

Mon magistrat, croyez bien que ça ne m'est pas agréable de dire des choses comme ça devant la société ; que si je vous disais tout, ça ferait des histoires qui s'emboîteraient l'une dans l'autre, comme les tuyaux d'une lunette d'approche ; seulement voilà : un jour, ma défunte était malade... de son vivant...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Je pense bien.

RIMONOT.

Soit qu'elle eût peur de mourir, soit pour tout autre motif également... heu... honorable...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais votre femme n'a aucun rapport avec ce qui vous est reproché.

RIMONOT.

Faites excuse, car c'est un fait réel qu'après cette femme-là, ça ne peut pas bien me donner envie d'en prendre une autre.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Ce n'est pas une raison pour battre cette autre.

RIMONOT.

Faut savoir comment ça vient ces choses-là ; que si vous vouliez m'écouter, c'est plein d'intérêt, que même un auteur qui arrangerait ça, pourrait en faire un drame ou une petite pantomime très drôle.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Voyons, reconnaissez-vous avoir frappé votre maîtresse ?

RIMONOT.

Faut savoir comme ça vient... Ainsi, un jour à ma fête, j'invite du monde pour donner une petite soirée ; je dis à Julie de nous avoir des rafraîchissements : qu'est-ce qu'il y avait ? Rien que des groseilles à maquereau et il y avait huit messieurs et six dames.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Allons, taisez-vous, en voilà assez ; vous ne voulez pas répondre ?... Le tribunal condamne Rimonot à quinze jours de prison.

RIMONOT, à Julie.

Et tu viendras encore me demander de t'épouser ; tu verras comme j'irai à la mairie.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].